

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SOLUTION Nr. 6, Détachant pour chewing-gum

Date de révision: 16.12.2022

Code du produit: 100253

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

SOLUTION Nr. 6, Détachant pour chewing-gum

UFI: 6R5P-UD17-76C8-6784

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Lösungsmittelhaltiger Kaugummi-Löser

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: SOLUTION Glöckner Vertriebs-GmbH
Rue: Torfstecherring 4
Lieu: D-67067 Ludwigshafen
Téléphone: +49 (0)621-53814-0
Téléfax: +49 (0)621-532915
E-mail: regulatory.solution@solution-gloeckner.de
Interlocuteur: Dr. G. Stapf
E-mail: g.stapf@solution-gloeckner.de
Internet: www.solution-gloeckner.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 61 31 / 19 24 0 (Giftinfo Mainz, 24 h Deutsch)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Liquides inflammables: Flam. Liq. 3

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs inflammables.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics

Orange, sweet, ext.

Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics

Hydrocarbons, C10-C13, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SOLUTION Nr. 6, Détachant pour chewing-gum

Date de révision: 16.12.2022

Code du produit: 100253

Page 2 de 13

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
	Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics			50 - < 75 %
	920-901-0		01-2119456810-40	
	Asp. Tox. 1; H304			
649-327-00-6	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics			5 - < 10 %
	918-481-9		01-2119457273-39	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
	Hydrocarbons, C10-C13, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics			5 - < 10 %
	918-317-6		01-2119474196-32	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
8028-48-6	Orange, sweet, ext.			1 - < 5 %
	232-433-8		01-2119493353-35	
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H315 H317 H304 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SOLUTION Nr. 6, Détachant pour chewing-gum

Date de révision: 16.12.2022

Code du produit: 100253

Page 3 de 13

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
	920-901-0	Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics	50 - < 75 %
		dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
649-327-00-6	918-481-9	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	5 - < 10 %
		par inhalation: CL50 = 5 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = > 49541 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: Données manquantes	
	918-317-6	Hydrocarbons, C10-C13, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	5 - < 10 %
		dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
8028-48-6	232-433-8	Orange, sweet, ext.	1 - < 5 %
		dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: sensibilisants. Une exposition renouvelée ou continue peut provoquer des irritations cutanées et des dermatites en raison des propriétés dégraissantes du produit.

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. (Oedème pulmonaire)

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre, Jet d'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Liquide combustible. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SOLUTION Nr. 6, Détachant pour chewing-gum

Date de révision: 16.12.2022

Code du produit: 100253

Page 4 de 13

Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Eloigner toute source d'ignition. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agent oxydant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SOLUTION Nr. 6, Détachant pour chewing-gum

Date de révision: 16.12.2022

Code du produit: 100253

Page 5 de 13

Lösungsmittelhaltiger Kaugummi-Löser

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
8028-48-6	Orange, sweet, ext.			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	31,1 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	8,89 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	7,78 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	4,44 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	4,44 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
8028-48-6	Orange, sweet, ext.	
	Milieu environnemental	
	Eau douce	0,0054 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0,00577 mg/l
	Eau de mer	0,00054 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,3 mg/kg
	Sédiment marin	0,13 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	2,1 mg/l
	Sol	0,261 mg/kg

Conseils supplémentaires

aucune

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: Lunettes avec protections sur les côtés, Lunettes de protection hermétiques. (EN 166)

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SOLUTION Nr. 6, Détachant pour chewing-gum

Date de révision: 16.12.2022

Code du produit: 100253

Page 6 de 13

protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Temps de pénétration: = 8 h

Épaisseur du matériau des gants: > 0,35 mm

Protection de la peau

Utiliser un équipement de protection individuel Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Fibres naturelles (coton), fibres synthétiques résistantes à la chaleur.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A-P2.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	incolore	
Odeur:	caractéristique	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		180 °C
Inflammabilité:		non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		0,6 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:		7,0 vol. %
Point d'éclair:		42 °C
Température d'auto-inflammation:		non déterminé
Température de décomposition:		non déterminé
pH-Valeur:		non déterminé
Viscosité cinématique:		non déterminé
Hydrosolubilité:	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.	
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:		non déterminé
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité:		non déterminé
Densité de vapeur relative:		non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non déterminé

Viscosité dynamique:

non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SOLUTION Nr. 6, Détachant pour chewing-gum

Date de révision: 16.12.2022

Code du produit: 100253

Page 7 de 13

Information supplémentaire

Seuil olfactif: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Inflammable.

10.2. Stabilité chimique

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus. Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Protéger du gel. Protéger du rayonnement solaire.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SOLUTION Nr. 6, Détachant pour chewing-gum

Date de révision: 16.12.2022

Code du produit: 100253

Page 8 de 13

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Producteur	
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	Producteur	
649-327-00-6	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics				
	orale	Données manquantes			
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1989)	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 5 mg/l	Rat		
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 > 49541 mg/l	Rat	Producteur	
	Hydrocarbons, C10-C13, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Producteur	
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	Producteur	
8028-48-6	Orange, sweet, ext.				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Study report (1973)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	Study report (1973)	OECD Guideline 402

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange!

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Long terme (répété): Maux de tête, Nausée, Vertiges, Vomissement.

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. (Oedème pulmonaire)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SOLUTION Nr. 6, Détachant pour chewing-gum

Date de révision: 16.12.2022

Code du produit: 100253

Page 9 de 13

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics					
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	1000	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata	Producteur
649-327-00-6	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 1000	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Registration Dossier
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,101	28 d	Oncorhynchus mykiss	REACH Registration Dossier
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,176	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier
	Hydrocarbons, C10-C13, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 1000	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Producteur
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1000	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur
8028-48-6	Orange, sweet, ext.					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	16 mg/l	96 h	Danio rerio	REACH Registration Dossier
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	15 mg/l	72 h	algae spp.	REACH Registration Dossier
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	16 mg/l	48 h	Daphnia sp.	REACH Registration Dossier

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
	Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics				
		31,3 %	28	Producteur	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
8028-48-6	Orange, sweet, ext.	2,78 - 4,88

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
649-327-00-6	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	144,3	calculé	Other company data (
8028-48-6	Orange, sweet, ext.	1,502 - 2,597		REACH Registration D

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SOLUTION Nr. 6, Détachant pour chewing-gum

Date de révision: 16.12.2022

Code du produit: 100253

Page 10 de 13

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro

UN 1993

d'identification:

14.2. Désignation officielle de

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics, Orange, sweet, ext.)

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

3

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

3



Code de classement:

F1

Dispositions spéciales:

274 601

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

Catégorie de transport:

3

N° danger:

30

Code de restriction concernant les tunnels:

D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro

UN 1993

d'identification:

14.2. Désignation officielle de

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics, Orange, sweet, ext.)

transport de l'ONU:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SOLUTION Nr. 6, Détachant pour chewing-gum

Date de révision: 16.12.2022

Code du produit: 100253

Page 11 de 13

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 3



Code de classement: F1
Dispositions spéciales: 274 601
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité exceptée: E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1993
d'identification:

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics, Orange, sweet, ext.)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: 223, 274, 955
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité exceptée: E1
EmS: F-E, S-E

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1993
d'identification:

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics, Orange, sweet, ext.)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A3
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 10 L
Passenger LQ: Y344
Quantité exceptée: E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 366
IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SOLUTION Nr. 6, Détachant pour chewing-gum

Date de révision: 16.12.2022

Code du produit: 100253

Page 12 de 13

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Oui



Matières dangereuses: Orange, sweet, ext.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): E2 Danger pour l'environnement aquatique

Informations complémentaires: P5c

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquides inflammables

Asp. Tox: Danger par aspiration

Skin Irrit: Irritation cutanée

Skin Sens: Sensibilisation cutanée

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SOLUTION Nr. 6, Détachant pour chewing-gum

Date de révision: 16.12.2022

Code du produit: 100253

Page 13 de 13

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)